



FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Entreprise

La société **SILVERIS**, SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à Lyon (69009), 41 rue Laure Diebold, immatriculée sous le n° 477 883 771 RCS LYON a été créée le 19 juillet 2004 à Lyon.

Le cabinet de gestion de patrimoine SILVERIS appartient depuis avril 2016 au groupe DUQUAIRE PAUL-VICTOR SARL, dont fait également partie la société LMP DUQUAIRE CONSEIL.

SILVERIS bénéficie du savoir-faire dans la gestion de patrimoine et met au service de ses clients ses compétences. Le cabinet a une triple vocation : informer, conseiller et accompagner ses clients sur toutes les missions de conseil en gestion de patrimoine des particuliers et des petites entreprises (moins de 10 salariés).

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Accréditations

STATUTS LEGAUX ET AUTORITE DE TUTELLE

Notre société de conseil en gestion de patrimoine est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le n° **08041255** et est membre de l'Association Nationale des Conseillers Financiers – CIF (ANACOFI-CIF), sous le n° **CIF E002307**, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Elle est par ailleurs :

- Titulaire d'une carte professionnelle pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce n° **CPI 6901 2017 000 023 278**, délivrée par CCI LYON Métropole St Etienne Roanne
- Mandataire intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (MIOBSP) placé sous le contrôle de l'ACP, 61 rue Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 09
- Courtier d'assurance ou de réassurance, placé sous le contrôle de l'ACP, 61 rue Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 09

Assurances

SILVERIS dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Elles sont souscrites auprès de AIG EUROPE Limited, 16 place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE (police ORIA FINANCE & PATRIMOINE n° 2.401.395/RD00023131X/OC100000130) pour la responsabilité civile professionnelle pour les activités suivantes :

Souscrites auprès de AIG EUROPE Limited, 16 place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE

- Responsabilité Civile en courtage d'assurance (1 500 000 €/sinistre)
- Conseil en investissements financiers (150 000 €/sinistre)
- Démarchage bancaire (150 000 € pers. physique / 300 000 € pers. morale)
- Courtier en intermédiation en opérations de banque et services de paiement (500 000 €/sinistre)
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans maniement de fonds (150 000 €)

SILVERIS s'engage à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de notre Société, notamment les dispositions en matière de confidentialité. En conformité avec la directive européenne dite MIFID2 (2014/65/UE) transposée en droit français et qui sera applicable à compter du 3 janvier 2018, voici le détail de notre offre de services visant à « améliorer la visibilité et la qualité du service rendu ».

Nos prestations

SILVERIS dispose de partenariats pérennes en lien avec les plus grandes maisons disposant de fonctions support permanentes et permettant d'assurer tant un service optimal qu'une gestion qualitative et personnalisée de votre patrimoine.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

- Stratégie patrimoniale
- Conseil en investissement financier
- Conseil en investissement immobilier
- Conseil en prévoyance
- Financement bancaire

NOTRE OFFRE DE SERVICES

Nous proposons deux offres distinctes en fonction de vos attentes.

Une offre « mandataire » orientée résultat et pour laquelle le cabinet perçoit une rémunération une fois le résultat atteint.

Une offre « conseil » orientée conseil, et pour laquelle le cabinet perçoit une rémunération indépendamment de la mise en œuvre de toute solution d'investissement.

L'OFFRE DE SERVICE « MANDATAIRE »

L'offre est formalisée par un mandat.

Elle concerne l'investissement immobilier, le crédit bancaire immobilier et l'assurance :

- Conseil fondé sur une connaissance client globale faisant ressortir votre situation, vos objectifs et votre sensibilité au risque.
- Préconisations donnant accès à une gamme étendue d'instruments financiers, immobiliers, assuranciers, bancaires, issus de fournisseurs sélectionnés et non liés entre eux. Information précontractuelle relative aux supports d'investissement et aux risques.
- Suivi et notamment évaluation périodique du caractère approprié des instruments financiers choisis par l'investisseur.
- Information sur les coûts et les charges liés à l'investissement.

L'OFFRE DE SERVICE « CONSEIL »

L'offre est formalisée par une Lettre de mission.

Concerne toutes les missions de Conseil en stratégie patrimoniale et en investissement financier, notamment les opérations sur titres de créances, titres de capital, organismes de placement collectif, sociétés civiles de placement immobilier, fonds commun de placement dans l'innovation, fonds d'investissement de proximité, fonds d'investissement alternatifs :

- Conseil formalisé dans un Rapport de mission écrit résultant de la mise en place de la Lettre de mission.
- A l'issue du conseil, prestations de l'offre de SERVICE « MANDATAIRE »

Partenariats

Voici la liste des principaux établissements partenaires avec lesquels SILVERIS a signé une convention de partenariat. Ces listes de fournisseurs ne sont pas exhaustives et sont évolutives en fonction des évolutions du marché et des objectifs et besoins de nos clients. La liste complète de nos fournisseurs produits peut vous être remise sur demande.

PRODUITS FINANCIERS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODDO BHF	Assurance vie, contrats de capitalisation, compte titres, PEA, PERP, Madelin	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
GENERALI PATRIMOINE	Assurance vie, contrats de capitalisation, PERP	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
PRIMONIAL	Assurance vie, contrats de capitalisation, PERP SCPI	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
SWISS LIFE	Assurance vie, contrats de capitalisation, PERP, Madelin	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
UAFLIFE	Assurance vie, contrats de capitalisation,	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
AGEAS	Assurance vie, contrats de capitalisation, PERP, Madelin, SCPI	Partenariat	Commissions/Rétrocessions

ASSURANCES

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
APRIL	Prévoyance/santé Assurance emprunteur	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
GENERALI	Prévoyance/santé	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
METLIFE	Prévoyance/santé Assurance emprunteur	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
CARDIFF	Assurance emprunteur	Partenariat	Commissions/Rétrocessions
APICIL	Prévoyance/santé	Partenariat	Commissions/Rétrocessions

BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS EN CREDIT IMMOBILIER

En sa qualité de Mandataire intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (MIOBSP), lié par mandat déclaré à l'ORIAS avec la société LMP DUQUAIRE CONSEIL, IOBSP, SILVERIS dispose des accords suivants :

Nom	Type d'accord	Rémunération due par le client	Rémunération par la banque ⁽¹⁾
CREDIT AGRICOLE	Convention régionale CENTRE EST	Frais de courtage définis dans le mandat de financement	Commissions
LCL	Convention nationale	Frais de courtage définis dans le mandat de financement	Commissions
SOCIETE GENERALE	Convention nationale	Frais de courtage définis dans le mandat de financement	Commissions
BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	Convention régionale	Frais de courtage définis dans le mandat de financement	Commissions

⁽¹⁾ *Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque et du déblocage des fonds*

A la signature du mandat de financement, le mandant s'engage à fournir à la société SILVERIS, qui transmettra à LMP DUQUAIRE CONSEIL, mandataire, toutes les informations nécessaires à la constitution de dossier de demande de crédit immobilier, notamment s'agissant de ses ressources et de ses charges, permettant à l'établissement de crédit de vérifier sa solvabilité.

Si des honoraires de courtage sont prévus, ils seront dus à SILVERIS exclusivement. La clientèle de SILVERIS ne pourra être appelée à régler d'autres honoraires à LMP DUQUAIRE CONSEIL.

PARTENARIAT EN IMMOBILIER – LMP DUQUAIRE CONSEIL

Afin de répondre aux problématiques de sa clientèle concernant le conseil en investissement immobilier, SILVERIS, peut accéder à l'ensemble des produits immobiliers de LMP DUQUAIRE CONSEIL dans le cadre de son partenariat avec cette dernière.

LMP DUQUAIRE CONSEIL est titulaire de mandats de vente non exclusif auprès d'une trentaine de promoteurs et de plateformes en immobiliers nationaux et régionaux et sélectionne des programmes en vue d'un usage de rendement locatif, suivant une approche de marché.

VINCI, BOUYGUES IMMOBILIER, COGEDIM, SOGERIM, OGIC, EIFFAGE, I SELECTION, PRIMONIAL IMMOBILIER, ANJALYS, CERENICIMO, NEXITY, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, SOGEPROM, CA IMMOBILIER, SQUARE HABITAT, PROMOTYS, BOUWFONDS MARIGNAN, ICADE, JONES LANG LASALLE, CIR, HISTOIRE ET PATRIMOINE, EM2C, DIAGONALE, KAUFMAN & BROAD, PITCH PROMOTION, SLC PITANCE ...

SILVERIS garantit le **prix promoteur** pour tous les programmes immobiliers.

Mode de facturation et rémunération

TARIFS CONSEILS - HONORAIRES		
ACTES – OFFRE CONSEIL	HT	TTC
Tarif horaire de base – Particuliers	280 €	336 €
Tarif horaire de base - Entreprise de moins de 10 salariés	350 €	420 €
Missions spécifiques	Rémunération en fonction du taux horaire ci-dessus, dépendante du type de la mission effectuée et de la durée	
Bilan patrimonial	1 600 € forfait sur 3jours	1 920 €
Au-delà de 3 jours de mission :	400 € / par jour sup	480 €
Forfait jour	1 800 €	2 160 €
Forfait 5 jours	8 000 €	9 600 €
Suivi annuel de patrimoine et produits financiers	500 €	600 €
Abonnement sur le suivi de patrimoine et produits financiers	100 € / trim	120 € / trim
- Rapport du portefeuille	30 € / mois	36 € / mois
- Analyse de marché	10 € / semaine	12 € /semaine
- Arbitrage		
Analyse financière – Bilan financier	460 €	552€
Bilan retraite (reconstitution de carrière, calcul de retraite théorique)	1 250 €	1 500 €
Abonnement – accompagnement conseil patrimonial	350 €	420 €
OFFRE MANDATAIRE	HT	TTC
Recherche de biens immobiliers d’investissement		
- Collecte de critères de recherche de bien	600 €	720 €
- Proposition des biens au client / choix final		
- Accompagnement post acquisition		
Accompagnement en recherche de financement immobilier		
- Proposition de différents financements auprès de plusieurs établissements de crédit	600 €	720 €
- Choix du financement le plus approprié		
- Obtention du crédit		
Recherche d’assurance/prévoyance		
- Collecte de critères de recherche de l’assurance/prévoyance	600 €	720 €
- Proposition des produits au client / choix final		

Honoraires intervenants externes :

SILVERIS pourra, pour effectuer certaines missions complexes, faire appel à LMP DUQUAIRE agréée CIF. En outre, le cabinet s’accompagne de l’expertise de cabinets d’avocats, de notaires, d’experts-comptables qui pourront solliciter des honoraires qui seront facturés directement par ces derniers au client.

Commissions :

Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers sera suivie d’une prestation d’intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu’à 50% de ceux-ci, qu’il s’agisse d’OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

RECLAMATIONS

Pour toute réclamation votre conseiller et le service réclamation de l'entreprise peuvent être contactés soit par e-mail à « contact@silveris.fr » en précisant « RECLAMATION » en objet, soit par écrit à :

SILVERIS
41, rue Laure Diebold
69009 LYON

Le Cabinet SILVERIS s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut du traitement de votre réclamation dans ce délai le médiateur de l'Anacofi peut être contacté à l'adresse suivante, par écrit :

ANM CONSO
62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS
contact@anm-mediation.com

De même pour toute réclamation concernant les instruments financiers :

Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 – <https://www.amf-france.org/Le-mediateur>

Reconnais avoir pris connaissance des informations mentionnées dans la présente Fiche d'informations légales, qui m'ont été présentées par le Conseiller

Le Client

Date : _____
Signature : _____

Le Conseiller

Date : _____
Signature : _____